

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE

### Article 1 : Informations générales

La société G.BERTHOIS est une EURL immatriculée au RCS sous le n° 491 847 505 ayant son siège social à Monistrol sur Loire (43120), lieu dit les ages.

L'acceptation du bon de commande présenté par l'EURL G BERTHOIS entraîne l'acceptation sans réserve par le client de l'intégralité des présentes conditions générales.

### Article 2 :

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent aux ventes de véhicules neufs ou zéro kilomètre conclus entre EURL G.BERTHOIS (Class Automobiles) et le client désigné sur le bon de commande.

Le client est informé et accepte sans réserve que l'EURL G.BERTHOIS (Class Automobiles) négocie auprès de distributeurs indépendants de la marque du véhicule commandé ou toutes autres entreprises en France ou à l'étranger, l'achat du véhicule décrit sur le bon de commande.

Les photographies de véhicules illustrant le site <http://www.class-automobiles.com> ou tout autre document ne font pas partie du champ contractuel.

### Article 3 : Prix

3-1. Le prix du véhicule indiqué sur le bon de commande s'entend TTC. Il comprend le véhicule décrit ainsi que les options éventuelles choisies par le client et décrites sur le bon de commande, le transport du véhicule de chez notre fournisseur jusqu'à nos locaux de Monistrol sur Loire ou tout endroit décrit sur le bon de commande. Le client accepte sans réserve qu'en cas d'augmentation du prix du véhicule ou pour quelle cause que se soit entre le moment de l'envoi du bon de commande par EURL G BERTHOIS (Class Automobiles) et la réception de celui-ci par le client, EURL G.BERTHOIS se réserve le droit de ne pas accepter le bon de commande et d'augmenter le prix inscrit sur le bon de commande. EURL G.BERTHOIS en avertira son client le plus rapidement possible par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans le cas où le client désigné sur le bon de commande n'accepterait pas cette augmentation de prix, la commande sera automatiquement annulée et EURL G.BERTHOIS (Class Automobiles) rembourse l'acompte versé par le client et celui-ci ne pourra demander aucune indemnité ou dommages et intérêts. Ce refus, par le client, de l'augmentation du prix de son véhicule ou tout autre problème devra être adressé à EURL G.BERTHOIS par lettre recommandée avec accusé de réception par retour du courrier.

3-2. Frais non inclus dans le prix inscrit sur le bon de commande  
Frais de formalités :

Les frais de formalités de cent euros comprennent la constitution du dossier complet d'immatriculation, l'immatriculation WW provisoire, ainsi que les plaques.

Le montant du prix de la carte grise définitive n'est pas pris en compte dans le prix de vente. Il est à la charge exclusive du client.

### Article 4 : Bonus/Malus écologique et prime à la casse

Les bonus/malus sont donnés à titre indicatif sur notre site internet class-automobiles.com et ne peuvent avoir de valeur juridique.

Le bonus n'est jamais déduit de nos prix de vente.

### Article 5 : Paiement du véhicule

A l'acceptation du bon de commande, le client désigné sur le bon de commande s'engage à payer un acompte de dix pourcent du prix véhicule par chèque ou par virement bancaire à l'ordre de l'EURL G.BERTHOIS pour confirmer sa commande.

Dans le cadre d'une importation et dans la mesure où EURL G.BERTHOIS ne pourrait importer le véhicule commandé, le montant de l'acompte versé serait rendu en totalité au client, sans que celui-ci ne puisse prétendre à des indemnités ou versements d'autres sommes en plus.

Le règlement du solde du véhicule se fera uniquement par chèque de banque (régulé par la banque) ou par virement bancaire et devra apparaître sur le compte d'EURL G.BERTHOIS quarante huit heures avant la prise du véhicule par le client.

### Article 6 : Véhicule

6-1. Provenance

Les véhicules proposés à la vente par EURL G.BERTHOIS proviennent de l'Union Européenne : France et étranger. Les véhicules entrant dans deux catégories véhicules neufs ou zéro kilomètre. Les véhicules « zéro km » sont des véhicules ayant reçu une première immatriculation et dont le kilométrage est variable jusqu'à cinquante kilomètres.

6-2. Appellation

Les véhicules provenant de l'étranger peuvent avoir une appellation différente. Le client est informé et accepte que le véhicule décrit sur le bon de commande puisse présenter des différences par rapport au modèle vendu en France du fait de sa provenance de l'étranger.

Le client accepte de prendre possession de son véhicule selon l'appellation déterminé par le constructeur dans le pays de provenance.

6-3. Niveau d'équipements

EURL G.BERTHOIS garantit l'équipement écrit sur le bon de commande. Le client est informé que les constructeur sont libres, à tout moment, de modifier les caractéristiques de leurs véhicules et sans préavis. EURL G.BERTHOIS ne peut être tenue pour responsable d'un tel changement.

6-4. Indisponibilité

Dans le cas où le véhicule commandé par le client s'avérerait indisponible chez le fournisseur, EURL G.BERTHOIS serait considéré comme ayant satisfait à ses obligations vis-à-vis de son client.

EURL G.BERTHOIS pourra fournir un choix de véhicule équivalent en prix et équipements. Dans le cas contraire, le client pourra refuser le véhicule et EURL G.BERTHOIS rembourse l'acompte versé à la commande du véhicule et ceci sans que personne ne puisse demander des intérêts.

Cas de Forces majeures EURL G.BERTHOIS (voir article 13).

### Article 7 : Equipements

EURL G.BERTHOIS garantit les équipements inscrits sur le bon de commande. Si les caractéristiques du véhicule commandé venaient à être modifiées par le constructeur et que le prix de vente en soit modifié EURL G.BERTHOIS en informera son client par lettre recommandée avec accusé de réception.

A défaut d'accord entre le client et EURL G.BERTHOIS la commande sera annulée et EURL G.BERTHOIS rembourse l'acompte versé à la commande du véhicule et ceci sans que personne ne puisse demander d'intérêts.

### Article 8 : Garantie constructeur

Les véhicules vendus par EURL G.BERTHOIS sont livrés avec le carnet de garantie du constructeur.

La garantie constructeur est assurée par toutes les sociétés représentant la marque dans les pays de l'Union Européenne.

En aucun cas le client ne pourra prétendre à un quelconque recours amiable ou juridique contre EURL G.BERTHOIS pour mauvais usage ou non respect des instructions du constructeur dans l'application de la garantie.

### Article 9 : Garantie d'immatriculation

Dans certains cas les véhicules peuvent avoir reçu une première immatriculation ils sont appelés « zéro kilomètre ».

EURL G.BERTHOIS rédige tous les documents pour l'obtention de la carte grise définitive et transmet tous ces documents aux services carte grise compétents

Le client est informé que le véhicule acheté à EURL G.BERTHOIS ou tout autre intermédiaire pourra recevoir une immatriculation provisoire. Il est bien entendu que les frais d'immatriculation définitive sont exclusivement à la charge du client. EURL G.BERTHOIS effectue les démarches administratives pour l'obtention de la carte grise définitive.

### Article 10 : Assurances

Le client s'engage, avant de prendre possession de son véhicule, à assurer celui-ci auprès de son assureur et EURL G.BERTHOIS se dégage, par la clause du présent contrat, de toutes responsabilités en cas de sinistre.

### Article 11 : Clause pénale

Au cas où, après la signature du bon de commande, le client serait amené à ne pas donner suite à la commande, le client se verrait appliquer une pénalité égale au montant de l'acompte. Il aura aussi mis fin définitivement au contrat.

### Article 12 : Réserve de propriété

Le véhicule ne deviendra la propriété définitive du client après paiement intégral du prix et des accessoires (article L624-16 du code de commerce). Le client reconnaît être informé de la clause de réserve de propriété.

### Article 13 : Cas de force majeure

EURL G.BERTHOIS est déchargée de toute obligation de livrer le véhicule dans tous les cas de force majeure : Incendie, inondation, accident ayant causé la destruction partielle ou complète de l'entreprise ou de ses fournisseurs, catastrophes naturelles, grève. Aucune indemnité ne pourra être réclamée par le client.

### Article 14 : Notice d'utilisation

Les véhicules sont livrés avec la notice d'utilisation dans la langue du pays d'origine.

### Article 15 : Durée de l'offre

L'offre est consentie par EURL G.BERTHOIS et acceptée par le client, pour une période irrévocable de 7 jours à compter du jour de sa signature.

Dans le cas où la présente offre est contractée par ou fait suite à une opération de démarchage à domicile ou une sollicitation par téléphone ou par toute autre technique de communication à distance, cette offre (bon de commande) est soumise aux dispositions de l'article L121-18 et suivant du code de la consommation, qui prévoient, notamment, une faculté de renonciation de sept jours pour le client.

En cas de litige seul les tribunaux du département de la haute Loire sont compétents.

Le client déclare avoir pris connaissance des paragraphes ci-dessus et les approuver sans réserve.

A :  
Signature du client :  
(Ecrit lu et approuvé en écriture manuscrite)

le :